

Association Internationale des Travailleuses-Travailleurs

IWA-AIT.ORG



Informations générales et statuts

Table des matières

Informations générales	1
Qui nous sommes.....	1
Ce que nous faisons.....	1
Principes d'organisation et d'action	2
Action Directe.....	2
Fédéralisme et Démocratie Directe	3
Solidarité et Entraide	3
Internationalisme	3
Financement Indépendant	4
Rejet du Capitalisme et de l'État	4
Objectifs	5
Histoire en bref	6
Organisations membres	7
Statuts de l'AIT	11
I - Introduction	11
II - Les principes de l'anarcho-syndicalisme	13
III - Nom de l'organisation Internationale.....	17
IV - Finalités et objectifs de l'AIT	18
V - Conditions d'adhésion.....	19
VIII - Le secrétariat	22
IX - Les finances.....	24
X - Publications	25
XI - AUTRES	26

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Qui nous sommes

L'Association Internationale des Travailleuses et de Travailleurs (AIT) est une fédération anarcho-syndicaliste fondée en 1922. Elle cherche à organiser les travailleuses-travailleurs dans des organisations syndicales combatives engagées dans les luttes sur les lieux de travail et l'organisation de la base, sans bureaucrates syndicaux, partis ou l'État, afin de défendre les droits et les nouvelles conquêtes de la classe ouvrière, en vue d'une révolution sociale.

L'AIT unit des organisations partageant des objectifs similaires à travers le monde, avec pour but ultime l'établissement d'une société communiste libertaire.

L'AIT est indépendante des patrons, des organisations d'employeurs, des partis politiques et des institutions étatiques, et ne reçoit aucune forme de subvention.

Ce que nous faisons

Les sections de l'AIT sont impliquées dans une large gamme d'activités, notamment la solidarité sur les lieux de travail et l'organisation syndicale, la formation et les conseils aux travailleuses-travailleurs, les campagnes concernant les travailleuses-travailleurs sous-traités, temporaires et saisonniers, l'organisation des travailleuses-travailleurs migrants, les campagnes antimilitaristes, les campagnes de solidarité internationale, l'organisation communautaire et la promotion des coopératives autogérées.

Principes d'organisation et d'action

Parmi les principes fondamentaux de l'anarcho-syndicalisme et de l'AIT, on trouve :

- L'action directe
- Le fédéralisme et la démocratie directe
- La solidarité et l'entraide
- L'internationalisme
- Le financement indépendant
- Le rejet du capitalisme et de l'État

Pour plus d'informations sur les activités actuelles, consultez les sites web des Sections ou de l'AIT.

Action Directe

La méthode de base de l'AIT est l'action directe, ce qui signifie que les personnes s'organisent et agissent elles-mêmes, comme moyen de lutte et de résolution de leurs problèmes. L'action directe signifie décider et agir collectivement, sans intermédiaires. Dans les conflits sur le lieu de travail, les formes courantes d'action directe incluent les grèves, les boycotts, les manifestations, etc.

L'utilisation de l'action directe favorise l'auto-organisation et l'initiative, l'égalité et la solidarité entre les gens. C'est aussi une façon de refuser le pouvoir des institutions qui cherchent à maintenir la position de ceux qui sont aux commandes. Par l'action directe, les travailleuses-travailleurs prennent le contrôle de leurs propres luttes et, dans ce processus, ils développent une gamme de compétences qui seront utiles pour développer les bases de la future société communiste libertaire.

Fédéralisme et Démocratie Directe

L'AIT se compose de sections membres qui sont indépendantes mais doivent respecter les principes et décisions acceptés. Il existe un secrétariat révocable, qui aide à coordonner les activités de l'internationale mais n'a pas de pouvoirs exécutifs. La prise de décision au sein de l'AIT est fédéraliste et chaque section dispose d'une voix.

L'AIT fonctionne sur la base de la démocratie directe, de la rotation des tâches et des délégués révocables. Les décisions sont prises à la base par les membres, qui mandatent des délégués pour représenter leurs accords aux autres, par exemple, au niveau régional, confédéral ou international. Les délégués ne servent que de "porte-parole" pour leurs membres, interprétant les opinions du groupe. S'ils n'expriment pas les opinions convenues ou s'ils abusent de leur position, ils peuvent être révoqués à tout moment.

Solidarité et Entraide

Au sein de l'AIT, nous soutenons les luttes dans les lieux de travail et les communautés. La solidarité et l'entraide reflètent l'idée que nous devons travailler ensemble, ne pas nous concurrencer et nous opposer. Aujourd'hui, nous aidons quelqu'un, demain il pourra nous aider. Sans solidarité, ni petites victoires ni changements sociaux plus larges ne sont possibles.

Internationalisme

La lutte pour la libération de la classe ouvrière du capitalisme et de l'État ne peut être qu'internationale. Nous rejetons les idées d'intérêts nationaux au profit de la solidarité internationale.

En pratique concrète, les sections de l'AIT soutiennent les luttes locales des autres sections. Cela se manifeste particulièrement bien dans les luttes contre les multinationales ou les entreprises ayant des intérêts commerciaux dans différents pays, car nous pouvons les confronter dans plusieurs lieux simultanément.

Financement Indépendant

L'AIT est financée par les cotisations de ses membres. Nous n'acceptons pas de subventions d'entreprises, de partis politiques ou de l'État, ni d'institutions qui en dépendent.

Rejet du Capitalisme et de l'État

L'AIT est indépendante - financièrement, politiquement et organisationnellement - des intérêts politiques et commerciaux. C'est parce que la lutte contre le capitalisme et l'État doit être menée de manière à renforcer l'auto-organisation à la base et à ne pas permettre à ces intérêts d'influencer nos luttes. Le travail et le capital n'ont rien en commun. L'AIT est contre toutes les formes de collaboration entre les travailleuses-travailleurs et les patrons par des organes tels que les conseils d'entreprise et autres dispositifs corporatistes d'État.

Dans les luttes sur le lieu de travail, les objectifs immédiats peuvent concerner des revendications matérielles concrètes, mais l'objectif ultime de l'Internationale est de remplacer le capitalisme et l'État par une société plus égalitaire et auto-organisée.

Objectifs

Notre pratique consiste à promouvoir l'organisation de la base, sans dirigeants, avec une prise de décision aussi directe que possible. Notre objectif est de diffuser ces pratiques à tous les niveaux de la société, afin que les gens puissent gérer directement à la fois la production et la distribution des biens et se coordonner pour leur soutien mutuel et leur bénéfice.

Les noms des unités organisationnelles proposées peuvent varier : certains parlent de communes, d'autres de collectifs, certains d'unités de travail et de communautés autogérées, mais l'idée est la même. Les lieux de travail, les communautés, les régions, etc., agiraient en fédérations, avec des unités ayant des assemblées ouvertes et libres où les décisions sont prises. Les accords sont portés par des délégués mandatés pour représenter une unité auprès des autres. Ces représentants sont tournants et révocables ; leur fonction est de mettre en œuvre les décisions prises, non de gouverner ou de décider pour les autres.

En outre, notre objectif est de garantir que l'accès aux produits et services soit aussi juste et égal que possible en éliminant les sources de richesse accumulée, de possession et de pouvoir, telles que le capitalisme et l'État. Le capital est orienté vers le profit, ce qui conduit à une pression systématique pour baisser les salaires, augmenter la charge de travail et les heures de travail. Le rôle de l'État est de garantir le fonctionnement des relations capitalistes et de gérer la société à travers ses institutions, ses lois, ses tribunaux et ses forces répressives.

Nous visons une société où le travail est libéré du capital et de l'État. L'objectif de l'AIT est une société fondée sur les besoins humains et non sur le profit – une société communiste libertaire. Pratiquer les principes de base de l'anarcho-syndicalisme représente une manière concrète de travailler vers cet objectif.

Histoire en bref

L'AIT (Association Internationale des Travailleuses et des Travailleurs) a été fondée à Berlin en décembre 1922. Elle a marqué une rupture importante avec les bolcheviks, les sociaux-démocrates et d'autres forces, rejetant le centralisme syndical, le parlementarisme, le militarisme et le nationalisme. À l'origine, elle comprenait des syndicats d'Allemagne, d'Argentine, du Chili, du Danemark, de Norvège, d'Italie, des Pays-Bas, du Portugal, de Suède, de France, ainsi que de l'Espagne, qui a rejoint un an plus tard.

Dans les années 1920, de nombreuses sections ont participé à d'importantes luttes mais ont également subi des répressions de la part de l'État. Dans les années 1930, la Révolution espagnole a eu lieu en Espagne, où la section locale de l'AIT, la CNT, a lutté pour la révolution sociale, organisant des collectivités rurales et des lieux de travail à grande échelle, jusqu'à ce qu'elles soient écrasées par la violence brutale des fascistes. De nombreuses personnes de l'AIT d'autres pays ont combattu à leurs côtés en solidarité. Avec la montée du fascisme et des régimes totalitaires, les sections de l'AIT ont été massivement réprimées, interdites, et beaucoup de leurs membres assassinés.

Dans les années 1950, l'AIT a commencé à se revitaliser. La CNT en France était active dans la réorganisation de

l'internationale. De nouvelles organisations ont rejoint et certaines sections plus anciennes se sont réactivées. Dans les années 60 et 70, la FORA en Argentine a repris vie. La mort de Franco a vu la réémergence de la CNT en Espagne. Peu de temps après, la FAU d'Allemagne et la NSF de Norvège ont été réorganisées. En Italie, l'USI, qui n'avait jamais cessé d'exister, a réussi à se transformer en un syndicat actif et la section britannique de l'AIT, qui était en déclin, a également traversé des changements et est devenue plus tard la Solidarity Federation. Une section du Portugal, l'AIT-SP, a été admise dans les années 90 et plus tard, le COB du Brésil a également rejoint.

Les changements de régime dans l'ancien bloc de l'Est ont conduit à la formation de nouveaux groupes anarcho-syndicalistes dans ces pays. De nouvelles sections comme KRAS en Russie, PA en Slovaquie et ASI en Serbie ont rejoint l'AIT et la ZSP de Pologne a suivi plus tard.

Organisations membres

Notre internationale a 15 sections (membres). Ce sont :

AIT-SP

Associação Internacional dos Trabalhadores
– Secção Portuguesa
Portugal

ASF

Anarcho-Syndicalist Federation
Australie

ASI

Anarho-Sindikalistička Inicijativa
Serbie

CNT-AIT

Confédération Nationale du Travail
France

CNT-AIT

Confederación Nacional del Trabajo
Espagne

COB

Confederação Operária Brasileira
Brésil

KRAS

Konfederatsiya Revolyutsionnykh Anarko-Sindikalistov
Russie

NSF

Norsk Syndikalistisk Forbund
Norvège

OLS

Örestad Local Samorganisation
Suède

PPAS

Persaudaraan Pekerja Anarko Sindikalis
Indonésie

PA

Priama Akcia
Slovaquie

SF

Solidarity Federation
Royaume-Uni

ULET

Unión Libertaria Estudiantil y del Trabajo
Colombie

WAS

Wiener ArbeiterInnen-Syndikat
Autriche

ZSP

Związek Syndykalistów Polski
Pologne

Il y a aussi 6 Amis de l'AIT:**MK**

Mapagpalayang Kapatiran,
Philippines

MEM

Muktivadi Ekta Morcha
Inde

Organise!

Irlande

SO

Solidaridad Obrera
Chili

WSF

Workers Solidarity Federation
Pakistan

WSA

Workers Solidarity Alliance
États-Unis

Il y a deux groupes Contact/Initiative

ASC

AnarchoSyndChina

Chine

ASN

Anarcho-Syndicalistisches Netzwerk

Allemagne

Vous pouvez retrouver les coordonnées de chacune de ces organisations sur le site web de l'AIT :

iwa-ait.org

STATUTS DE L'AIT

*Cette version des Statuts a été approuvée par le XXVIII^e
Congrès de l'AIT les 9-10 décembre 2022 à Alcoi, Espagne.*

I - Introduction

L'histoire de l'humanité est façonnée par la lutte entre les exploiteurs et les exploités, qui se manifeste actuellement par les attaques du capitalisme et de l'État contre la classe ouvrière dans tous les domaines de la vie.

Les capitalistes, les gestionnaires et les politiciens-politiciennes s'organisent pour faire progresser leurs intérêts autant que possible. Si nous voulons nous opposer à eux, avancer nos propres intérêts et construire la société que nous désirons, nous devons surmonter la faiblesse et la désorganisation du mouvement ouvrier.

Pour y parvenir, il est nécessaire de nous organiser dans une structure de lutte qui unisse tous les travailleuses-travailleurs révolutionnaires du monde entier. Les actions d'une telle organisation doivent montrer qu'elle est capable de surmonter le capitalisme et l'État.

Un mouvement d'émancipation construit de cette manière ne peut accepter la ligne d'action prônée par ces courants du mouvement ouvrier qui aspirent à une harmonie entre le capital et le travail, désirant une paix internationale avec le capitalisme et une incorporation dans l'État. Il ne peut non plus accepter ces courants qui prônent l'existence de l'État ou de la dictature du prolétariat, qui sont contraires à notre objectif d'une société fondée sur la plus grande liberté et bien-être pour tous.

Face à l'offensive du capital et des politiciens de toutes tendances, tous les travailleuses-travailleurs révolutionnaires du monde doivent construire une véritable Association Internationale des Travailleuses et des travailleurs, dans laquelle chaque membre saura que l'émancipation de la classe ouvrière ne sera possible que lorsque les travailleuses-travailleurs eux-mêmes, en tant que producteurs-productrices, réussiront à se préparer dans leurs organisations politico-économiques à prendre possession de la terre et des usines et à être capables de les administrer conjointement, de manière à pouvoir continuer la production et la vie sociale.

Dans cette perspective et cet objectif, le devoir des travailleuses-travailleurs est de participer à toutes les actions qui conduisent à une transformation révolutionnaire de la société, toujours en s'efforçant d'avancer vers nos objectifs finaux. Nous devons faire sentir notre force par cette participation, en s'efforçant toujours de donner à notre mouvement, par l'organisation, l'action et la propagande, les moyens nécessaires pour supplanter nos adversaires. De même, là où c'est possible, nous devons réaliser notre système social à travers des modèles et des exemples, et nos organisations doivent exercer, dans les limites de leurs possibilités, la plus grande influence possible sur d'autres tendances afin qu'elles puissent être incorporées dans notre lutte, qui est la lutte commune contre tous les adversaires étatiques et capitalistes, tout en gardant à l'esprit les circonstances de temps et de lieu, mais en restant fidèles aux objectifs du mouvement pour l'émancipation des travailleuses-travailleurs

II - Les principes de l'anarcho-syndicalisme

L'anarcho-syndicalisme, se fondant sur la lutte des classes, vise à unir tous les travailleuses-travailleurs dans des organisations économiques combatives qui luttent pour se libérer du double joug du capital et de l'État. Son objectif est la réorganisation de la vie sociale sur la base du communisme libertaire par l'action révolutionnaire de la classe ouvrière. Puisque seules les organisations économiques du prolétariat sont capables de réaliser cet objectif, l'anarcho-syndicalisme s'adresse aux travailleuses-travailleurs en tant que producteurs, créateurs de la richesse sociale, afin de s'enraciner et de se développer parmi eux, en opposition aux partis ouvriers modernes, qu'il déclare incapables de réorganiser économiquement la société.

L'anarcho-syndicalisme est l'ennemi acharné de tout monopole social et économique et vise à son abolition par l'établissement de communautés économiques et d'organes administratifs dirigés par les travailleuses-travailleurs dans les champs et les usines, formant un système de conseils libres sans subordination à aucune autorité ou parti politique, sans exception. En alternative à la politique d'État et des partis, l'anarcho-syndicalisme propose la réorganisation économique de la production, remplaçant la domination de l'homme par l'homme par la gestion administrative des choses. Par conséquent, le but de l'anarcho-syndicalisme n'est pas la conquête du pouvoir politique, mais l'abolition de toutes les fonctions de l'État dans la vie de la société. L'anarcho-syndicalisme considère qu'avec la disparition du monopole de la propriété doit également venir la disparition du monopole de la domination ; et qu'aucune forme d'État, aussi camouflée soit-elle, ne peut jamais être un instrument de

libération humaine, mais au contraire, sera toujours le créateur de nouveaux monopoles et de nouveaux priviléges.

L'anarcho-syndicalisme a une double fonction : mener la lutte révolutionnaire quotidienne pour l'avancement économique, social et intellectuel de la classe ouvrière dans les limites de la société actuelle, et éduquer les masses afin qu'elles soient prêtes à gérer de manière autonome les processus de production et de distribution lorsque le moment viendra de prendre possession de tous les éléments de la vie sociale. L'anarcho-syndicalisme n'accepte pas l'idée que l'organisation d'un système social basé exclusivement sur la classe des producteurs puisse être ordonnée par de simples décrets gouvernementaux et soutient que cela ne peut être obtenu que par l'action commune de tous les travailleuses-travailleurs manuels et intellectuels, dans chaque branche de l'industrie, par l'autogestion des travailleuses-travailleurs, de sorte que chaque groupe, usine ou branche d'industrie soit un membre autonome du grand organisme économique et gère systématiquement les processus de production et de distribution selon les intérêts de la communauté, sur un plan convenu et sur la base d'un accord mutuel.

L'anarcho-syndicalisme s'oppose à toutes les tendances organisationnelles inspirées par le centralisme de l'État et de l'Église, car celles-ci ne peuvent que prolonger la survie de l'État et de l'autorité et étouffer systématiquement l'esprit d'initiative et l'indépendance de pensée. Le centralisme est une organisation artificielle qui soumet les classes dites inférieures à celles qui se prétendent supérieures, et qui laisse dans les mains de quelques-uns les affaires de toute la communauté -

l'individu étant transformé en un automate avec des gestes et des mouvements contrôlés. Dans l'organisation centralisée, le bien de la société est subordonné aux intérêts de quelques-uns, la variété est remplacée par l'uniformité et la responsabilité personnelle est remplacée par une discipline rigide. Par conséquent, l'anarcho-syndicalisme base sa vision sociale sur une large organisation fédéraliste ; c'est-à-dire une organisation partant de la base, unissant toutes les forces dans la défense d'idées et d'intérêts communs.

L'anarcho-syndicalisme rejette toute activité parlementaire et toute collaboration avec les corps législatifs, car il sait que même le système de vote le plus libre ne peut pas provoquer la disparition des contradictions profondes au cœur de la société actuelle et que le système parlementaire n'a qu'un seul objectif : donner une apparence de légitimité au règne du mensonge et de l'injustice sociale.

L'anarcho-syndicalisme rejette toutes les frontières politiques et nationales, créées arbitrairement, et déclare que le soi-disant nationalisme n'est que la religion de l'État moderne, derrière laquelle se cachent les intérêts matériels des classes propriétaires. L'anarcho-syndicalisme ne reconnaît que les différences économiques, qu'elles soient régionales ou nationales, qui produisent des hiérarchies, des priviléges et toutes sortes d'oppressions (en raison de la race, du sexe et de toute différence, réelle ou imaginaire), et, dans l'esprit de solidarité, revendique le droit à l'autodétermination pour tous les groupes économiques.

Pour la même raison, l'anarcho-syndicalisme lutte contre le militarisme et la guerre. L'anarcho-syndicalisme prône

la propagande anti-guerre et le remplacement des armées permanentes, qui ne sont que des instruments de la contre-révolution au service du capitalisme, par des milices ouvrières, qui, pendant la révolution, seront contrôlées par les syndicats ouvriers ; il exige également le boycott et l'embargo sur toutes les matières premières et produits nécessaires à la guerre, à l'exception d'un pays où les travailleuses-travailleurs sont en pleine révolution sociale, auquel cas nous devrions les aider à défendre la révolution. Enfin, l'anarcho-syndicalisme prône la grève générale préventive et révolutionnaire comme moyen de s'opposer à la guerre et au militarisme.

L'anarcho-syndicalisme reconnaît la nécessité d'une production qui ne nuit pas à l'environnement, qui cherche à minimiser l'utilisation des ressources non renouvelables et utilise, lorsque cela est possible, des alternatives renouvelables. Il ne reconnaît pas l'ignorance comme origine de la crise environnementale actuelle, mais la soif de profit. La production capitaliste cherche toujours à minimiser les coûts pour obtenir plus de gains et survivre, et elle est incapable de protéger l'environnement. En résumé, la crise de la dette mondiale a accéléré la tendance à la récolte commerciale au détriment de l'agriculture de subsistance. Ce fait a produit la destruction de la forêt tropicale, la famine et la maladie. La lutte pour sauver notre planète et la lutte pour détruire le capitalisme doivent être conjointes, sinon elles échoueront toutes les deux.

L'anarcho-syndicalisme se déclare partisan de la méthode de l'action directe, et aide et encourage toutes les luttes qui ne sont pas en contradiction avec ses propres objectifs. Ses méthodes de lutte sont : grèves, boycotts, sabotage, etc. L'action directe trouve son

expression la plus profonde dans la grève générale, qui devrait également être, du point de vue de l'anarcho-syndicalisme, le prélude à la révolution sociale.

Bien que l'anarcho-syndicalisme soit opposé à toute violence organisée, quel que soit le type de gouvernement, il est conscient qu'il y aura des affrontements extrêmement violents lors des luttes décisives entre le capitalisme d'aujourd'hui et le communisme libre de demain. Par conséquent, il reconnaît comme valide le fait que la violence peut être utilisée comme moyen de défense contre les méthodes violentes utilisées par les classes dirigeantes lors des luttes qui mènent à l'expropriation par le peuple révolutionnaire des terres et des moyens de production. Comme cette expropriation ne peut être réalisée et menée à bien que par l'intervention directe des organisations économiques révolutionnaires des travailleuses-travailleurs, la défense de la révolution doit également être la tâche de ces organisations économiques et non d'un corps militaire ou quasi-militaire se développant indépendamment d'elles.

Seules dans les organisations économiques et révolutionnaires de la classe ouvrière se trouvent les forces capables de réaliser sa libération et l'énergie créatrice nécessaire à la réorganisation de la société sur la base du communisme libertaire.

III - Nom de l'organisation Internationale

Le lien international de lutte et de solidarité qui unit les organisations syndicales révolutionnaires du monde entier est appelé l'Association Internationale des Travailleurs (AIT).

IV - Finalités et objectifs de l'AIT

L'AIT a les objectifs suivants :

1. Organiser et promouvoir la lutte révolutionnaire dans tous les pays afin de détruire définitivement les régimes politiques et économiques actuels et d'établir le communisme libertaire.
2. Donner aux organisations syndicales économiques une base territoriale dans leur pays et une base industrielle et, là où elle existe déjà, renforcer celles qui sont déterminées à lutter pour la destruction du capitalisme et de l'État.
3. Empêcher l'infiltration de tout parti politique dans les organisations syndicales économiques et lutter fermement contre toute tentative des partis politiques de contrôler les syndicats.
4. Là où les circonstances l'exigent, établir des alliances provisoires avec d'autres organisations prolétariennes, syndicales et révolutionnaires, sans contredire les points 1, 2, et 3, dans le but de planifier et de réaliser des actions internationales communes dans l'intérêt de la classe ouvrière. De telles alliances ne doivent jamais être conclues avec des partis politiques, c'est-à-dire avec des organisations qui acceptent l'État comme système d'organisation sociale. L'anarcho-syndicalisme rejette la collaboration de classe caractérisée par la participation à des comités organisés sous des régimes corporatistes étatiques (par exemple, lors d'élections syndicales pour les comités d'entreprise) et par l'acceptation de subventions, de professionnels syndicaux rémunérés et d'autres pratiques qui peuvent corrompre l'anarcho-syndicalisme.

5. Dénoncer et combattre la violence arbitraire de tous les gouvernements contre les révolutionnaires dévoués à la cause de la Révolution sociale.
6. Examiner tous les problèmes concernant le prolétariat mondial afin de renforcer et développer des mouvements, dans un ou plusieurs pays, qui aident à défendre les droits et les nouvelles conquêtes de la classe ouvrière ou à organiser la révolution pour l'émancipation.
7. Entreprendre des actions d'entraide en cas de luttes économiques importantes ou de luttes critiques contre les ennemis ouverts ou dissimulés de la classe ouvrière.
8. Apporter une aide morale et matérielle aux mouvements ouvriers dans chaque pays où la direction de la lutte est aux mains de l'organisation économique du prolétariat dans leur pays.
9. L'Internationale n'intervient dans les affaires syndicales d'un pays que lorsque son organisation affiliée dans ce pays le demande ou lorsqu'elle viole les principes généraux de l'Internationale.

V - Conditions d'adhésion

Peuvent s'affilier à l'AIT :

- Les organisations anarcho-syndicalistes d'un pays qui n'appartiennent à aucune autre internationale. Dans tous les cas, il ne peut exister qu'une seule section par pays. Les sections affiliées doivent ratifier les Principes, Tactiques et Objectifs de l'AIT, et envoyer une copie de leurs Statuts et Principes au Secrétariat. Le Secrétariat informera les sections de l'origine du contact ou des contacts qui ont demandé à s'affilier.

- Les minorités d'anarcho-syndicalistes révolutionnaires organisées au sein d'autres organisations nationales affiliées à d'autres internationales syndicales.
- Les organisations syndicales, de métiers, industrielles ou générales indépendantes ou affiliées à des organisations nationales n'appartenant pas à l'AIT, qui acceptent la Déclaration de Principes et Objectifs de l'AIT.
- Toute organisation de propagande anarcho-syndicaliste qui accepte la Déclaration de Principes et Objectifs de l'AIT et qui œuvre dans un pays où il n'existe pas d'organisation nationale affiliée à l'AIT.
- Puisque l'AIT ne se compose que de sections légales ou illégales, avec un lien direct dans les pays respectifs, les seuls groupes pouvant être reconnus comme Sections de l'AIT sont ceux qui, en exil, peuvent fournir des preuves claires au Secrétariat qu'ils sont des représentants authentiques d'organisations actives dans les pays respectifs.

Dans tous les cas, il ne pourra exister qu'une seule section par pays.

Les comportements suivants peuvent mener à la désaffiliation ou à la suspension :

- Ne pas respecter les Principes, Tactiques et Objectifs de l'AIT.
- Ne pas payer les cotisations d'affiliation. Si une section ne paie pas ses cotisations pendant un an, le Congrès devra envisager la désaffiliation de cette section.

- Si une section n'assiste pas aux réunions et Congrès de l'Internationale, ni ne répond aux demandes de contact du Secrétariat ou des sections, sans explication.
- L'affiliation et la désaffiliation ont lieu lors du Congrès de l'AIT. Une section peut se désaffilier de l'AIT entre deux congrès.
- La suspension peut être décidée lors d'un Plénum ou d'un Congrès sur proposition préalable, ou par référendum si un Plénum ou un Congrès l'approuve.
- Une section peut être suspendue pour non-respect des Statuts ou pour des actions contre les accords du Congrès ou les intérêts de l'AIT, selon une motion et une décision des sections.
- L'adhésion peut être suspendue en cas de scission ou de confusion quant à savoir si une section existe toujours, en attendant une enquête par une commission.
- Si une section n'est pas en règle (n'a pas payé ses cotisations pendant un an), mais que le Congrès décide de ne pas la désaffilier, la section peut être suspendue.
- La suspension signifie que la section n'a pas de droits de vote lors des Congrès, Plénums ou référendums, ni le droit de soumettre des motions. Elle conserve les mêmes droits que les Amis de l'AIT pour recevoir des documents, assister à tous les Congrès et donner des opinions.
- Si une section reste suspendue pendant un certain temps, le Congrès peut décider de changer son statut en celui d'Ami, sur proposition.

VIII - Le secrétariat

Pour coordonner les activités internationales de l'AIT, obtenir et organiser des informations précises concernant la propagande et la lutte dans tous les pays, mettre en œuvre de la meilleure manière les résolutions des congrès internationaux et s'occuper de l'ensemble du travail de l'AIT, un Secrétariat est élu, composé d'au moins trois personnes, provenant d'une ou plusieurs Sections. La ou les Sections qui détiennent le Secrétariat sont choisies par le Congrès ou par référendum international. Habituellement, le Secrétariat est détenu par une seule Section, mais cette tâche peut être partagée. Le Secrétaire Général, le Trésorier et tout autre membre sont choisis par ceux qui détiennent le Secrétariat. Les membres du Secrétariat se répartissent les tâches et le travail entre eux. Ils peuvent également déléguer certaines tâches à d'autres Sections.

Les membres de partis politiques ne peuvent occuper aucun poste de responsabilité au sein de l'AIT.

Le Secrétariat est élu, comme indiqué ci-dessus, pour la période comprise entre un Congrès ordinaire et le suivant. La ou les mêmes Sections ne devraient occuper cette fonction que pour deux mandats consécutifs. La ou les Sections détenant le Secrétariat doivent alterner. Le Secrétariat peut revenir à une Section qui l'a précédemment détenu seulement après une période de rotation.

En cas de circonstances exceptionnelles où le Congrès ne parvient pas à élire un nouveau Secrétariat, il doit s'accorder sur les mesures à prendre.

Le Secrétariat ne doit percevoir aucun salaire ou paiement personnel pour l'exercice de son mandat.

Le Secrétariat doit fournir des rapports financiers périodiques à l'AIT. Il est responsable de la distribution des communications écrites à toutes les Sections et Amis, et doit en conserver des archives appropriées. Il doit rédiger un rapport écrit sur ses activités pendant la période comprise entre les Congrès et les Plénières. Le rapport doit être présenté suffisamment à l'avance pour permettre aux Sections affiliées de s'en informer avant la tenue du Congrès et de la Plénière. En même temps, un rapport administratif et économique doit être présenté et envoyé aux Sections. Le Congrès et la Plénière désigneront une commission qui, pendant le Congrès et la Plénière, procédera à une vérification des comptes.

Vice-Secrétariat

Un Vice-Secrétariat est également élu par le Congrès ou par référendum. Le Vice-Secrétariat est uniquement mandaté pour remplacer le Secrétariat, au cas où il deviendrait totalement inopérant ou serait révoqué par les Sections. Il n'est pas mandaté pour représenter l'AIT ou pour remplir d'autres fonctions, sauf si ces tâches sont déléguées par le Secrétariat.

Révocabilité

Le Secrétariat peut être révoqué suite à un référendum des Sections de l'AIT. Pour initier le référendum, au moins trois Sections de l'AIT doivent soutenir une motion. Dès que la motion est soutenue par trois Sections, un référendum doit être immédiatement annoncé et les Sections disposent de 90 jours pour voter.

Si le Secrétariat ne commence pas le processus de référendum dans un délai d'une semaine (à partir du

moment où la troisième Section a soutenu la motion), le Vice-Secrétariat doit s'en charger.

Si le Secrétariat est révoqué, le Vice-Secrétariat doit assumer son rôle jusqu'à la tenue du prochain Congrès.

Dans des circonstances spéciales, le Vice-Secrétariat doit remplacer le Secrétariat :

- En cas de répression politique, d'arrestation, de guerre ou d'autres événements de force majeure qui rendent impossible l'exercice de la fonction. Dans ces cas, le Secrétariat n'est pas considéré comme révoqué, mais remplacé. Si cela est possible et faisable, le Secrétariat peut être transféré ultérieurement à cette Section.
- Si le Secrétariat n'a pas fonctionné pendant une période de plus de trois mois, ne répondant pas à la correspondance, aux appels ou ne produisant pas de bulletins, ou s'il n'a pas correctement convoqué le Congrès ou la Plénière, sans raison ou accord, entraînant son report de plus de trois mois, le Vice-Secrétariat doit assumer les fonctions du Secrétariat pour garantir le bon fonctionnement de l'AIT.

Après avoir assumé ces fonctions, le Vice-Secrétariat doit informer les Sections et proposer la révocation du Secrétariat par le processus de référendum décrit ci-dessus.

IX - Les finances

Afin de permettre à l'AIT de mener à bien et de renforcer ses activités internationales, de donner à sa propagande écrite une base solide, de lui permettre de publier ses publications périodiques à intervalles réguliers, de lui permettre de participer à toutes les manifestations de la

vie de l'anarcho-syndicalisme dans les différents pays, de la rendre capable de promouvoir les idées de l'anarcho-syndicalisme dans les pays où nos idées et tactiques sont peu représentées, et enfin de permettre à l'AIT de répondre de manière satisfaisante et immédiate aux appels à la solidarité qu'elle peut recevoir, chaque membre d'une organisation affiliée à l'AIT doit payer mensuellement, à titre de cotisation internationale, la somme de un dollar américain (1 US\$) ou l'équivalent en monnaie nationale, en tenant compte de la valeur d'échange dans les pays concernés.

Pour les sections qui sont dans une situation difficile, les cotisations sont fixées en accord avec le reste de l'AIT.

Chaque section affiliée décide elle-même de la procédure à suivre pour recevoir la cotisation de ses membres. L'AIT dispose d'un sceau spécial pour tamponner la carte d'adhérent pour les sections qui le souhaitent.

La section affiliée doit envoyer à l'AIT la cotisation stipulée sur une base trimestrielle.

X - Publications

Le Secrétariat publie :

- Une publication qui doit être publiée aussi fréquemment que possible. Il est souhaitable que tous les journaux publiés par des organisations affiliées à l'AIT ou sympathisant avec elle réservent un espace spécial dans leurs pages pour des informations provenant de l'AIT, des appels à la solidarité internationale et de la propagande générale.

- Des brochures de propagande, principalement destinées aux endroits où notre mouvement n'a pas d'organisation nationale affiliée.
- Toutes autres publications, périodiques ou non, que le Congrès pourrait décider.

XI - AUTRES

Dans la mesure du possible, les ressources de l'Association doivent être autogérées par l'organisation. Si quelque chose doit être loué ou souscrit, la priorité doit toujours être donnée à l'affinité avec les principes, tactiques et objectifs de ceux qui possèdent les ressources, qui doivent être sous une forme autogérée.

Il est nécessaire de se doter de ressources pour faire face à la censure, aux blocus et à l'espionnage que les États et les entreprises du capital peuvent imposer aux syndicats.

Le fédéralisme et l'autonomie des sections doivent être respectés. Leurs propres données leur appartiennent et leur appartiendront.

Des formats neutres doivent être utilisés pour les documents partagés et les conceptions enregistrées.

L'utilisation de technologies libres doit être privilégiée autant que possible.

Distribué par le
Cercle des ami.e.s de l'AIT de Montréal
cercleaitmontreal.org

Mastodon

https://kolektiva.social/@cercle_ait_montreal



Telegram

https://t.me/cercle_ait_montreal



L'AIT dans le monde

